



# LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 62 - Janvier 2011

## Édito:

### 2011: année internationale des forêts

Le 20 décembre 2006 l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé que l'année 2011 serait l'année internationale de la Forêt. Nous y sommes.

Si nos forêts connaissent un accroissement régulier, n'oublions pas que, dans le monde, ce sont 350 km<sup>2</sup> de forêts qui disparaissent chaque jour!

Chez nous la gestion durable des forêts a permis de conserver des sites emblématiques dont la richesse écologique font la fierté de notre territoire. Aujourd'hui la forêt devient très convoitée grâce à son bois (matière renouvelable par excellence) qui va se substituer à beaucoup de matériaux issus des énergies fossiles et ce, tant pour les énergies que pour l'industrie du bâtiment et l'industrie chimique. Elle est aussi très convoitée dans son rôle de zone de détente et de loisirs et pour le paysage et la qualité de l'environnement qu'elle génère.

En ce début d'année où il est encore temps de vous présenter nos vœux, je ne peux que me réjouir de découvrir au fil de ces pages tout l'intérêt que portent nos partenaires à notre patrimoine. Je suis également très sensible à toutes les actions qui sont lancées et qui participent à la meilleure gestion de nos espaces et à la volonté d'un accroissement de production.

Certes nous devons participer à tout ce qui concourt à l'amélioration des débouchés du bois et à l'organisation de la filière, mais soyons vigilants: cette nouvelle découverte de la forêt peut aussi exciter les appétits voraces de ceux qui ont fait leur richesse des énergies fossiles (ou autres...) et qui ont vite compris qu'une reconversion était nécessaire. Pour ceux-là, la notion de gestion durable ne fait pas bon ménage avec le profit à court terme qui est leur maître mot.

L'année qui commence va voir se concrétiser différentes mesures prises par les deux lois du Grenelle de l'environnement.

Le développement du bois énergie prend forme et d'ores et déjà deux de nos partenaires institutionnels, la CPA et l'Agglo du pays Aubagne et de l'Etoile, ont mis en œuvre un Plan d'Approvisionnement Territorial. Ces deux territoires regroupent plus de la moitié des espaces forestiers du département, c'est donc un enjeu fort pour notre forêt.

L'appel à candidature du CRE4 retiendra peut-être comme lauréat le projet de transformation du groupe 4

*suite page 2*

## Le 2 avril:

### Journée syndicale

### à Vauvenargues

### Rendez-vous à 8h45 précises

(voir page 5)

## L'humeur du faune:

### Du pin... à la planche.

Le pin d'Alep est endémique dans notre région, tout particulièrement dans notre département. Pas même bon pour la cheminée, dit-on! Nombreux sont les propriétaires qui souhaiteraient l'éliminer, mais rien n'y fait: dès qu'une friche s'installe, le pin y vient; dès qu'une forêt mixte est délaissée quelque peu après qu'on l'y ait coupé, le pin revient.

Le Syndicat a retenu la leçon: depuis 2008 l'axe 7 de sa doctrine est que dès lors, il faut faire avec, et au mieux. Depuis, l'Interprofession qui souhaite dynamiser la filière a inscrit la qualification du Pin d'Alep à son programme. Certes il ne s'agit pas de lui découvrir des propriétés miraculeuses qu'il n'a pas, mais si on connaît précisément celles qu'il a, on arrêtera de l'écarter dédaigneusement de toute valorisation. Sans caractéristiques connues et normées, point de place dans la construction, aujourd'hui réglementée. Aussi, lorsque le FCBA a proposé une étude en ce sens, celle-ci a rencontré des oreilles attentives.

Depuis trente ans, on ne coupe plus que pour la trituration. Mais on apprend deci-delà que quelques billes sont parties en Espagne pour y être déroulées (!), que quelques autres s'éclipsent vers l'Italie... Et chez nous, lorsqu'il était scié, les planches trouvaient bien preneur! Dans beaucoup de massifs, notamment en versant nord, lors du marquage avant coupe, on s'aperçoit qu'une large proportion aurait pu être triée pour une valorisation en bois d'œuvre. Pourquoi attend-on qu'il soit trop tard pour s'en apercevoir? Je n'ose penser que c'est par simple souci de se simplifier la vie...

Aujourd'hui, la Fédération des Forestiers Privés dit vouloir investir dans la relance du sciage. Dans notre région, les producteurs réunis au sein de France Forêt PACA s'apprêtent à relever le défi de la qualification du pin d'Alep pour peu que les acteurs publics les accompagnent. Le Syndicat fait son assemblée générale sur un versant nord... et choisi précisément ce thème.

Nous verrons bien si le jeu en vaut la chandelle. Acceptons-en l'augure!

Hola, forestiers, il y a...

**du pin sur la planche.**

*Sylvain*

de la Centrale Thermique de Gardanne qui fonctionnerait au bois.

Après bien des années « noires », nos bois risquent donc à court ou moyen terme de devenir une denrée très demandée. Certains même s'inquiètent d'un risque de surexploitation: des études émanent de certaines institutions et affolent les médias!

Il va falloir que les forestiers privés et publics soient très vigilants et organisés. Certes, de nouveaux débouchés se font jour et si ce n'est pour 2011, c'est certainement pour les années futures. Ainsi la notion de gestion durable va devenir de plus en plus d'actualité et notre responsabilité de gestionnaires s'en trouvera renforcée.

Certes nos organisations professionnelles sont actives et la Fédéra-

tion des Forestiers Privés participe à tous les débats avec le ministère: bien que les résultats soient globalement positifs, le succès n'est pas toujours au rendez vous.

Le CRPF va connaître cette année son nouveau mode de fonctionnement avec des ressources financières diminuées, ce qui risque d'avoir des conséquences sur l'élaboration des plans simples de gestion et sur les missions qui lui incombent. N'oublions pas que cette année également son conseil d'administration sera renouvelé.

La Coopérative Provence Forêt participe activement à ces évolutions et demeure l'outil d'assistance indispensable aux forestiers privés. Comme vous le verrez dans ces colonnes, notre département pourrait mieux faire et l'on constate que

nous ne faisons pas assez appel à elle.

Enfin notre Syndicat doit continuer à se renforcer de manière à mieux défendre nos intérêts et à rester l'interlocuteur privilégié de tous ceux qui s'intéressent, pour des motifs quelquefois différents, à la forêt.

En 2010 plusieurs administrateurs ont fait l'effort de suivre un stage de formation à la Fédération. Je les remercie d'avoir consacré quelques jours pour mieux se former et donc devenir plus efficaces au sein de notre conseil d'administration.

Une année pleine d'espérances qui ne se concrétiseront que par notre force de travail, de proposition et de conviction.

**Bonne et heureuse année à tous**

*Le Président Gérard Gautier*

## Lexique

des sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

ASL:	association syndicale libre	ONF:	office national des forêts
CPA:	communauté du pays d'Aix	PAT:	plan d'aménagement du territoire
CNPF:	centre national de la propriété forestière	PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (désormais PMPFCI)
CRE4:	projet de la commission de régulation de l'énergie qui promeut le développement de projets industriels de production d'énergie à partir de la biomasse	Provence Forêt:	coopérative de gestion forestière destinée aux forêts privées en PACA
CREDOC:	centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie	PNR:	parc naturel régional (ici: des Alpilles)
CRPF:	centre régional de la propriété forestière	PSG:	plan simple de gestion
CRIGE:	centre régional de l'information géographique	RESOFOP:	réseau d'observation économique de la forêt privée. Il a été mis en place fin 2009 par la Fédération des Forestiers Privés de France et le CNPF-IDF en partenariat avec le CREDOC
CVO:	contribution volontaire obligatoire, payée par les propriétaires forestiers lors de la vente de leurs bois.	SERFOB:	service régional de la forêt et du bois (service de la direction régionale de l'agriculture)
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie	UNISYLVA:	coopérative de gestion forestière destinée aux forêts privées en Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin
FCBA:	forêt cellulose bois ameublement	UR:	union régionale (des syndicats de propriétaires forestiers)
France Forêt PACA:	déclinaison régionale de l'association (informelle) des représentants des forêts publiques (État et collectivités) et privées: ONF, Communes Forestières, CRPF, coopératives et syndicats.	URACoFor:	union régionale des associations de communes forestières
IDF:	institut pour le développement forestier	ZAC:	zone d'aménagement concerté
IFFC:	institut de formation forestière communale		
OLD:	obligations légales de débroussaillage		

## A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

**N° 536 septembre 2010:** le dossier sur la biodiversité et l'article sur les BMT (bois modifiés thermiquement).

**N° 537 octobre 2010:** la série d'articles riches d'idées autour de "Valoriser sa forêt" et bien sûr le dossier Forestour! A lire aussi le point sur la vente de parcelles.

**N° 538 novembre 2010:** l'article du Prési-

dent sur la création de Forinvest Business Angels. Le riche dossier sur le châtaignier vous intéressera aussi, par les transpositions qu'il suggère pour nos essences.

**N° 539 décembre 2010:** les libres propos de Luc Bouvarel sur le rôle des forestiers en faveur de la filière et le dossier sur nos instances représentatives: une référence!

**Sur [www.ofme.org](http://www.ofme.org):** le site de l'observatoire régional de la forêt méditerranéenne a fait peau neuve. Une ballade s'impose! Rappelons que ce site accueille notre journal. Mais aller tester votre souris sur la cartothèque interactive, vous ne serez pas déçus!

... Et bien sûr: [www.foretriveefrancaise.com](http://www.foretriveefrancaise.com)

## Cotisations... et assurance

C'était annoncé. L'Assemblée Générale l'avait décidé. Il a bien fallu que les cotisations soient relevées pour faire face à l'augmentation de notre assurance.

Dans l'ensemble, l'augmentation est d'environ 60 %, et plus pour les cotisations plafonnées, car le plafond a doublé. C'est brutal. Mais loin d'être aussi brutal que l'augmentation de l'assurance qui, elle, a été de 1035% (oui: multipliée par plus de 10!).

La cotisation "standard", celle qui s'applique à la plupart d'entre nous est de 40 € (surfaces entre 4 et 25 ha). Certains peuvent penser que c'est trop leur demander...

Dans le même temps, nous venons d'accueillir une nouvelle adhérente, propriétaire

de 1,7 ha à Peynier. Elle nous avait téléphoné parce qu'elle n'en croyait pas ses oreilles. On lui disait que l'assurance responsabilité du propriétaire y compris incendie accidentel, était assurée par le syndicat dont la cotisation, dans son cas, n'était que de 20 €

Comme nous le lui avons confirmé, elle nous a rejoints aussitôt, résiliant son assurance en cours auprès d'une grande compagnie, qui était de... 129 €.

Mais ce n'est pas tout: comme elle avait, toujours à Peynier mais un peu plus loin, une autre petite parcelle, elle payait une deuxième fois... 129 €!

Que ceux qui seraient tentés de nous quitter pensent au cas de cette nouvelle adhérente, à qui nous souhaitons la bienvenue!

## Assurance: Le groupe de travail s'est réuni

Dans les Nouvelles Syndicales N° 61, nous avons annoncé la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux différentes pistes qu'ouvraient l'analyse des sinistres déclarés ces dernières années, dont l'incidence nous avait amenés à l'augmentation brutale du coût de l'assurance.

C'est chose faite. Après plusieurs renvois faute de disponibilité des uns ou des autres, le groupe constitué de Nicole Jouve, Dominique Moullard, Robert Pieulle et Denis Revalor s'est réuni en l'absence de Daniel Quilici qui n'a pu se libérer.

Dans un premier temps, l'examen de la proposition reçue de AXA, présentée dans un tableau comparatif avec notre contrat actuel, a conduit à noter que celle-ci n'était pas spécialement conçue pour une assurance-groupe, mais adaptée à partir du contrat type multirisque pour une exploitation agricole. En étant exclue la garantie des dommages causés par les bois et forêts d'une superficie supérieure à 50 ha, ainsi que les dommages causés par l'incendie. Avec d'autres différences moins significatives (même si certaines étaient en faveur de AXA), ces restrictions ont globalement conduit le groupe à proposer d'écarter cette offre, dont le coût n'était que de 1% inférieur à celui de notre contrat actuel.

L'autre important chantier confié au groupe était d'explorer les évolutions souhaitables pour endiguer la hausse des primes, notamment en recentrant notre assurance sur sa spécificité "forêt", alors que la grande majo-

rité des sinistres déclarés relève des risques liés au voisinage de zones habitées.

Il a d'abord été proposé d'introduire dans le contrat la possibilité de recourir à la médiation avant de déclencher le dispositif d'arbitrage prévu en cas de divergence de vue entre les parties (assurances et assurés). Selon D. Moullard, cette disposition est susceptible d'atténuer les frais pour l'assureur, ce qui devrait se répercuter sur le tarif.

Il a été observé ensuite que le risque d'accident dû à des branches qui tombent (de loin le cas le plus fréquent) est moindre si la forêt est correctement gérée. Même en l'absence d'exploitation ou seulement d'entretien, la simple surveillance permet d'atténuer le risque en éliminant les bois morts ou les branches cassées. De plus, si la densité des arbres est moindre aux abords des clôtures et constructions voisines et que leurs branches sont tenues à distance de celles-ci, même en cas d'accident, les dégâts seront moindres.

Le groupe s'est donc attaché à trouver un moyen simple de distinguer l'accident de pleine forêt de l'accident en lisière de zone habitée. Or dans ces zones, le voisin victime potentielle du risque forestier est soumis aux obligations légales de débroussaillage; c'est à dire non seulement l'élimination de la végétation basse au sol, mais aussi l'élagage des arbres jusqu'à 2 m de haut, leur mise à distance afin que les houppiers soient à 2 m les uns des autres, et l'enlèvement des arbres morts, de ceux

situés à moins de 3 m des murs et constructions, et des branches surplombant celles-ci. Ces OLD ont donc précisément comme résultat secondaire de réduire le risque de chute de branches. En plus de la protection de sa forêt contre l'incendie, le propriétaire a donc tout intérêt à ce que les OLD de son voisin qui empient chez lui, soient effectivement et correctement exécutées.

Le groupe a longuement débattu de ce constat, et sur les conséquences qu'on pouvait en tirer. Après analyse des avantages et inconvénients pour les propriétaires de s'y référer, et de la difficulté pratique d'en tenir compte dans le traitement des dossiers d'accident, le groupe propose de moduler la franchise suivant trois cas selon que la forêt est exploitée ou non et, en zone soumise à OLD, selon que celles-ci ont été exécutées ou pas. Parallèlement, il propose que le syndicat s'engage dans une action vigoureuse de communication auprès des propriétaires sur la gestion des bords de route et des OLD. Simultanément, une action symétrique serait menée auprès des maires et du Conseil Général. Enfin, le groupe propose d'éditer une plaquette sur les droits et devoirs du propriétaire.

En conclusion, le groupe propose que ces hypothèses et leurs effets sur le barème soient examinés prochainement avec Groupama, avant d'être soumises au Conseil d'Administration.

Denis Revalor

## Formation des administrateurs (35ème cycle)

Trois de nos nouveaux administrateurs, Nicole Jouve, Daniel Maurin et François Jauffret, ont suivi une formation dispensée par la Fédération.

La Fédération a accueilli à nouveau cette année dans ses locaux parisiens une vingtaine d'administrateurs d'organismes de la forêt privée, syndicats et coopératives, durant deux sessions de deux jours, les 15 et 16 octobre et les 5 et 6 novembre 2010.

Cette formation dispensée aux administrateurs est destinée à:

- mieux connaître la forêt privée;
- mieux connaître l'environnement;
- mieux connaître les structures, les rôles et les missions des administrateurs.

Luc Bouvarel, directeur général de la Fédération, organisateur et coordonnateur efficace de cette formation, a assuré la plupart des interventions, avec Henri Plauche Gillon, président de la Fédération.

Gilles de Boncourt (Unisylva) nous a présenté les structures et les fonctionnements des coopératives.

Thomas Formery (CNPF) nous a présenté la structure des CRPF.

Une formation très instructive durant ces

quatre journées bien remplies. La diversité géographique des administrateurs présents à cette formation nous a permis de confronter nos points de vue et les particularités locales des gestions forestières. La gestion de nos forêts méditerranéennes ne ressemble pas en effet à celles des forêts savoyardes, vosgiennes ou limousines.

Nous ne pouvons qu'inciter les administrateurs, nouveaux et anciens, à s'inscrire aux prochaines sessions.

François Jauffret

## La vie des massifs

### Le PAT de la communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile présentait le 14 octobre 2010 l'avancement des études de son Plan d'Approvisionnement Territorial. Une première réunion de mise en place de la démarche avait déjà été tenue en septembre 2009.

Le PAT est un outil d'aide à la décision au service des élus des territoires pour la valorisation du bois énergie. Il permet de mieux cerner le potentiel de la ressource locale (bois des forêts du territoire, déchets verts des déchetteries et des professionnels des espaces verts et forestiers et déchets des entreprises, notamment des palettes non traitées...). Par ailleurs, la volonté politique est de développer des installations de chaufferies au bois, soit au niveau des équipements publics du territoire, soit par le développement de réseaux de chaleur tout en s'appuyant sur les acteurs économiques locaux.

Aujourd'hui deux chaufferies au bois exis-

tent: équipement public communautaire Font de Mai (création en Nov 2007) et le collège de St Zacharie (création en 2009).

Plusieurs projets se dessinent et esquissent la mise en place de chaufferies bois: réhabilitation du bâtiment du siège de la communauté d'agglomération, pôle d'emploi formation (EREF) de la commune d'Aubagne, projet de la salle des fêtes sur la commune de Belcodène, réhabilitation de la mairie de St Sournin, mais également un projet de réseau de chaleur à la ZAC des Vigneaux sur la commune de Cuges les Pins (courant de l'année 2013) et l'étude d'opportunité pour la ZAC des Gargues (40 ha, 800 logements, commerces, tertiaires).

Le plan d'approvisionnement territorial cible essentiellement la production de plaquettes.

Son objectif est de:

- mettre en parallèle la consommation estimée et la ressource mobilisable;
- définir les équipements communs à met-

tre en place;

- cibler les investissements pour la mobilisation des bois.

Le contenu du PAT devra mettre en évidence:

- la ressource forestière disponible;
- la ressource industrielle disponible;
- la capacité d'exportation et les solutions logistiques;
- les coûts de mobilisation et de production de la plaquette forestière.

L'IFFC réalise l'étude pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (45 % de la surface boisée) et la Commune d'Allauch (incluse dans le syndicat Mixte (PIDAF) sur une partie de son territoire) en partenariat avec l'ONF, CRPF, CRIGE, Provence Forêt...

Le rendu final de cette étude est prévu pour février 2011.

Gérard Gautier

### Actions en forêts de la CPA

Comme chaque année la Communauté du pays d'Aix a publié son rapport des actions en forêt conduites sur son territoire.

Ce rapport a pour vocation de rendre compte aux responsables locaux et partenaires des actions forestières menées sur le territoire: travaux forestiers, information et formation.

Il rend compte des travaux réalisés par les syndicats de Pidaf, les communes dans les forêts publiques, les propriétaires privés sylviculteurs ainsi que ceux du Conseil Général.

Ce document fort bien renseigné nous permet de connaître les données techniques et financières de chaque opération, massif par massif, commune par commune.

La politique d'intervention de la CPA s'articule autour de six objectifs qui sont développés dans cette brochure:

- protéger les territoires forestiers contre le feu par la réalisation pertinente de travaux prévus aux plans de massif;

- développer l'animation pour soutenir la mise en œuvre de documents de gestion par les propriétaires privés et publics afin d'augmenter la production de bois et la diversité des activités en forêt;

- regrouper les acteurs locaux par massif au sein de comités de concertation et développer les synergies locales porteuses de projets concrets;

- inciter les syndicats de PIDAF à concentrer leurs actions sur les travaux DFCI afin de rattraper les retards d'intervention constatés et diminuer le niveau d'exposition aux risques du territoire;

- aider les communes à faire appliquer la réglementation en matière de débroussaillage;

- systématiser les investissements dans l'entretien des aménagements réalisés.

Le bilan de ces différentes actions nous paraît très positif et la lecture de ce document permet de trouver un grand nombre d'informations sur le territoire de la CPA.

Les perspectives de développement annoncées pour les années à venir sont tout aussi intéressantes puisqu'il est fait état de la volonté de définir un véritable projet forestier.

En effet, initialement très orienté vers la DFCI, l'action du service Forêt de la CPA s'oriente désormais vers l'animation des propriétaires publics et privés dans la gestion de leurs forêts.

A l'objectif de protection de la forêt contre le feu s'ajoute donc celui de valorisation du patrimoine forestier.

Enfin la CPA a engagé l'étude du Plan d'approvisionnement territorial (PAT).

Ce PAT devra préciser la localisation, l'exploitation, l'acheminement et les coûts de valorisation des bois pour la fourniture d'énergie aux réseaux de chaleurs et chaufferies qui pourraient être implantés dans le Pays d'Aix.

### Découvrir la biodiversité de la CPA

A l'occasion de 2010, année de la biodiversité, la direction Environnement de la CPA a édité avec le Museum d'Histoire Naturelle une magnifique brochure avec de superbes photos de la faune et de la flore qui font toute la richesse du pays aixois.

Vous retrouverez ou vous découvrirez les nombreuses espèces emblématiques que vous pouvez rencontrer sur ce territoire.

La variété géographique du pays d'Aix constitue un espace naturel qui peut abriter

des habitats aussi différents que ceux de l'aigle de Bonelli ou du castor d'Europe en passant par l'écrevisse à patte blanche ou la pipistrelle commune!

De la garrigue sèche aux milieux humides de la Durance en grimant par les falaises de la Sainte-Victoire, le promeneur retrouvera toutes les composantes de la forêt méditerranéenne qui constituent une valeur patrimoniale inestimable dont les forestiers privés sont en majorité les gestionnaires.

Même si le travail du forestier est un peu montré du doigt dans les lignes qui accompagnent ces belles photos, nous pouvons être fiers de ce paysage.

Après avoir subi les attaques successives des incendies, nos forêts si prisées témoignent encore de la bonne gestion de nos ancêtres et de nos parents, que nous avons à cœur de poursuivre.



# Vauvenargues & Picasso



## Journée syndicale annuelle

2 avril 2011 dès 8h45

à VAUVENARGUES  
Assemblée Générale

suivie du débat

**Faut-il réhabiliter le Pin d'Alep?  
puis déjeuner sur place et visite d'aménagements**



Réservez cette date! Compléments d'information et bulletin d'inscription dans votre boîte aux lettres sous quelques jours.

## Du bois dans la Centrale de Gardanne

Dans le cadre de l'appel d'offre portant sur des installations de production d'électricité à partir de la bio masse, lancé par le ministère chargé de l'industrie (CRE 4), une candidature nous intéresse tout particulièrement puisqu'il s'agit de faire fonctionner au bois l'un des groupes de production de la centrale de Gardanne.

Le Groupe E-On, gestionnaire de la centrale de Gardanne avec sa filiale SNET, s'est porté candidat et doit remettre son offre le 28 février.

Pour nous, forestiers, une telle opportunité est à considérer avec beaucoup d'intérêt; en effet dans le cadre de sa proposition le groupe E-On, au delà de la biomasse habituelle, entend rechercher une solution pour récolter et broyer les rémanents de nos coupes. Nous connaissons tous la difficulté que nous rencontrons pour utiliser la bio masse résiduelle des rémanents et mettre fin au broyage sur place .

Si cette recherche devenait opérationnelle, le bilan pour la forêt méditerranéenne n'en serait que positif et le volume de biomasse utilisée en serait bien amélioré.

Une occasion de plus pour nous forestiers de mieux valoriser nos forêts et d'améliorer la production de bois.

Il va s'en dire qu'une telle opération nécessite de mobiliser une quantité de bois qui dépassera largement notre département mais il est clair qu'afin de privilégier les circuits courts nous serons les premiers sollicités.

Dépôt des dossiers le 28 février 2011, sélection des offres le deuxième trimestre 2011!

Gérard Gautier

## La valorisation de nos bois: étude de qualification du pin d'Alep

En avril dernier, la commission régionale de la forêt et des produits forestiers avait inscrit à son ordre du jour la présentation par le FCBA d'une proposition d'étude de valorisation du pin d'Alep. Partant du constat que la disponibilité de pin d'Alep dépasse actuellement 220.000 m3/an et augmente fortement tant en surface qu'en volume sur pied, cet institut technologique conclut que la valorisation de cette essence passe, et passera à coup sûr dans les trente ans qui viennent, par des produits autres que la trituration, de valeur ajoutée plus forte, tels que le sciage. Mais pour accéder à des produits "nobles" il est nécessaire en préalable de quantifier les caractéristiques de ce bois.

Cette présentation a été accueillie avec intérêt, mais recherchait un porteur de projet.

Sollicitée à nouveau par le FCBA, l'URACOFOR observait que la question de la qualification du Pin d'Alep avait été inscrite par l'Interprofession comme préalable à toute action de relance de la filière, dans son programme présenté à l'État et la Région en septembre 2009. Conforme à ce fil conducteur, elle proposait donc au FCBA une réunion de travail permettant de mieux cerner l'enjeu et les objectifs de la démarche, en présence de représentants de l'ensemble des producteurs, réunis au sein de France Forêt PACA.

Cette rencontre ne s'est finalement tenue qu'en septembre, sous les auspices de la préfecture, animatrice depuis 2001 du groupe de travail informel "Pin d'Alep" qui coor-

donne les études concourant à dynamiser la gestion de la ressource. La position favorable conjointe des Communes forestières et de notre Union Régionale a conduit à examiner plus avant les modalités de prise en charge de l'étude, pour laquelle l'État et la Région, principaux financeurs des études retenues par le groupe "Pin d'Alep", ont demandé que les producteurs apportent également leur contribution. Des contacts positifs ont été pris en ce sens auprès de France Bois Forêt, qui a confirmé l'éligibilité de ce type de dossier à mobiliser la CVO.

Rendez-vous a été pris le 8 novembre avec les partenaires du Groupe Pin d'Alep. Le bilan des études passées a montré que sur les quatre axes de travail qu'il s'était donné, la partie valorisation n'avait été pratiquement pas abordée. Le principe de poursuivre la mise au point de cette proposition a été retenu. Il s'agit à présent d'adapter le cahier de charges de l'étude aux attentes de France Forêt PACA qui portera le projet, de prendre les contacts nécessaires avec les autres partenaires Intéressés à la démarche et de conclure le tour de table financier avec une décision de cofinancement de la CVO.

Concrètement, il s'agit de mener simultanément trois actions complémentaires. Aux freins bien connus à l'usage du pin d'Alep liés à son image, s'ajoute à présent l'obstacle réglementaire à son utilisation en bois d'œuvre tant que ce matériau n'est pas normé. Il faut ensuite mettre en marche la dynamique de l'ensemble des acteurs: pas de tri du bois sur pied sans débouché en

scierie, pas de sciage sans commande, pas de commande sans conception d'ouvrages, lesquels doivent être conformes aux règles de construction et pouvoir être assurés.

Le projet prévoit donc de dresser tout d'abord l'inventaire des savoirs sur l'usage du pin d'Alep. Il se propose parallèlement de mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière par l'identification d'un partenaire au moins de chaque maillon qui s'engagera dans la démarche, par la réalisation d'une opération susceptible de servir de démonstrateur et par la construction d'un argumentaire et d'un plan de diffusion. Pour cela, il est nécessaire enfin que des bois sélectionnés selon les critères qualitatifs mis au point pour les essences voisines, soient soumis aux essais de laboratoire qui permettront la mesure de leurs caractéristiques mécaniques et le rattachement des résultats aux référentiels normatifs existants.

Ce projet peut paraître ambitieux, mais le contexte historique et économique lui est favorable. Outre l'Interprofession, l'État et la région déjà présents, les Conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Var se sont montrés intéressés, ainsi que les communautes du pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

La qualification du Pin d'Alep peut donc à présent voir le jour, pour peu que les partenaires s'y attachent vraiment. Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler: ce sera le thème de notre Assemblée Générale.

Denis Revalor

# Produire plus, tout en préservant mieux

## Du bois sorti de nos forêts

Notre département a la triste réputation de ne pas produire de bois, néanmoins certains d'entre nous, dans le cadre de leur PSG ou par simple souci d'exploiter leur forêt si elle n'est pas soumise à un PSG, font appel à la Coopérative Provence Forêt pour organiser différents travaux forestiers.

Nous avons sollicité les deux techniciens de la Coopérative en charge des Bouches du Rhône, Sébastien Drochon et Jonathan Jacotot, qui nous ont transmis les chiffres suivants pour l'année 2010.

Les ventes de bois sur pied réalisées chez les adhérents de la coopérative et destinées aux exploitants forestiers représentent 4017 m<sup>3</sup>, soit 3600 tonnes, pour une surface de 85 hectares.

Sur ce volume de bois il est intéressant de constater que:

- environ 3700 m<sup>3</sup> ont été envoyés à la trituration à Tarascon mais aussi en Italie;

- 360 stères soit 240 m<sup>3</sup> pour le bois de chauffage, soit 6 ha concernés. A noter qu'en 2009 nous avons sorti 3150 stères, soit 2100 m<sup>3</sup>. Cette activité est très cyclique, une année bonne, une année creuse.

- environ 300 m<sup>3</sup> sont partis en Italie pour le sciage. C'est une nouveauté réjouissante pour la commercialisation de nos bois, d'autant qu'elle nécessite un travail de triage qui est mené par la Coopérative avec les exploitants.

La plus petite coupe de bois a été faite sur une surface de 0,7 hectares, la plus importante sur 42 hectares.

Certaines coupes ont pu être réalisées par le regroupement de petits propriétaires: 12 propriétaires à Orgon, et l'ASL de la Côte Bleue suite au grand feu de l'été dernier.

En plus des coupes traditionnelles énumérées ci dessus, 147 ha de travaux forestiers de broyage de rémanents (y compris dégâts de neige 2010) ont été réalisés avec ou sans l'aide des subventions du Conseil Général.

Enfin il faut signaler un chantier de plantation d'une haie brise vent sur 135 mètres linéaires.

Au delà des travaux réalisés pour les forestiers privés adhérents à la Coopérative, celle-ci est intervenue en tant que maître d'œuvre de marchés publics à but DFCI: 182 ha de travaux sur forêts communales ou pour le compte de syndicats de PIDAF (CPA, SM

Ste Victoire, Garlaban, Trévaresse, Roques, PNR Alpilles: essentiellement en forêt privée de non adhérents à la coop). Les volumes de bois issus de ces travaux et commercialisés sont d'environ 5000 à 6000 m<sup>3</sup> soit 4500 à 5400 tonnes.

Un résultat peu glorieux pour un département qui compte plus de 80 000 hectares de forêts privées?

Certes nous devrions être plus actifs dans ce domaine. Ceux qui s'y sont risqués savent toutes les difficultés que représente une coupe, notamment dans les relations avec les exploitants: difficultés à les faire travailler correctement et dans les délais, tout cela pour un gain (quand il y a gain!) qui ne nous rendra pas millionnaires!

Nous espérons que les nouveaux débouchés qui se font jour vont permettre de diversifier un marché aujourd'hui encore en trop grande partie orienté vers la seule usine de trituration de Tarascon.

*Gérard Gautier*

## RESOFOP: Le nouvel outil de la Fédération, mis au service de notre région?

Nous avons promis dans les Nouvelles Syndicales N° 61 de revenir sur deux sujets. L'enquête du CREDOC présentée à Nice par Eric Toppan, économiste de la Fédération était l'un d'eux. Cette enquête est en fait destinée à nourrir le réseau d'observation économique de la forêt, plus simplement RESOFOP. Celui-ci a été mis en place fin 2009 par la Fédération et le CNPF-IDF afin de mieux comprendre les comportements et les attentes des forestiers privés et orienter les actions de nos organisations au moment où l'on s'interroge sur le déficit de la filière bois.

Cette enquête, menée dans le cadre de France Bois Forêt grâce à la CVO, a pour vocation d'être reconduite régulièrement, mesurant ainsi l'impact des actions menées. En 2010, la Fédération nous a proposé de compléter par un volet régional le questionnaire qui serait soumis par téléphone à l'échantillon de propriétaires forestiers de PACA qui seraient enquêtés.

Dès lors il fallait d'une part s'assurer de l'intérêt pour nous d'une telle démarche, d'autre part financer le cas échéant, le surcoût de la prestation demandée au CREDOC. Après que l'État, par la voie du SERFOB, nous ait fait connaître son intérêt bienveillant pour cette démarche, la question a été débattue au sein de l'Union Régionale, qui a finalement chargé un petit groupe de ses administrateurs de réfléchir aux renseignements plus particulièrement pertinents dans notre région que n'aborderait pas le questionnaire national.

Ce travail a été conduit le 21 janvier. Tout d'abord, la lecture détaillée du projet d'enquête nationale a permis de lui apporter des commentaires et propositions d'amendements. D'une façon générale, les questions portent essentiellement sur les coupes et les freins à l'exploitation des bois. Puis vient une partie sur "la fiche d'identité" du propriétaire forestier. Sur ce dernier point, notre syndicat avait déjà des éléments, puisque l'enquête que nous avions menée en 2005 apportait la plupart des réponses.

Au fil de cette étape, les premiers développements régionaux se sont fait jour. Ils s'articulent autour de plusieurs thèmes. Tout ce qui touche à l'incendie (prévention et protection) n'est pas abordé au niveau national. La question des produits non ligneux est réduite à une question subsidiaire (valorisation de la chasse et des champignons). L'aspect environnemental est également succinct: si plusieurs questions l'abordent, le rôle du propriétaire comme acteur de cet intérêt collectif de la forêt ne nous a pas paru suffisamment développé. Sur les aspects de sylviculture et d'exploitation, la gestion des rémanents n'est pas abordée, et tout naturellement les particularités liées aux essences régionales sont absentes. Enfin, si le morcellement est évoqué, ce n'est que pour en avoir un reflet statique, mais le questionnaire ne développe pas suffisamment en détail la sensibilité des propriétaires aux outils de regroupement de la gestion, ni les aspects d'animation de territoire et le rôle des élus dans le développement de l'économie locale.

Nous avons donc identifié qu'au delà des modifications proposées à l'enquête nationale, il serait intéressant de recueillir quelques précisions sur les postures et les motivations des propriétaires de la région:

- responsabilité de gestionnaire d'un bien d'intérêt général;
- soucis de prévention incendie, de réouverture du milieu, de protection des sols;
- sensibilité à la nécessité d'exploiter la forêt arrivée à maturité;
- souhait de faire évoluer les essences;
- perception de la coupe rase; de la futaie irrégulière;
- image du pin d'Alep et attitude face à celui-ci;
- position sur la question des rémanents; ...

Et sur la "fiche d'identité":

- Forêt soumise à la pression périurbaine?
- Parcelles dispersées ou groupées?
- Impact de ceci sur les choix de gestion?
- Répartition entre feuillus et résineux?
- Connaissance des prix, du marché?
- Appartenance à une ASL; perception de leur rôle?
- Sensibilité aux outils de gestion groupée.

A partir de ces pistes que chacun s'emploiera à compléter et affiner dans son syndicat, la suite de la réflexion doit conduire à bâtir le questionnaire régional lui-même. Sa préparation se fera par échange de courriels en vue d'une synthèse début mars. Il sera ensuite soumis quant à sa forme à l'expertise du CREDOC, avant d'être présenté à la décision de l'Union Régionale.

*Denis Revalor*

### Business Angel... Qu'es aquò?

Un **Business Angel** est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son argent, met gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

**Nous pouvons désormais, en tant que propriétaires forestiers, devenir nous aussi des « Business Angels »** afin d'apporter à la filière-bois une aide précieuse destinée à lui assurer un développement dont elle a tant besoin, et dont, nous aussi, avons tant besoin.

*Nous reproduisons ci-après la note d'information publiée par la Fédération*

*François Jauffret*

### Création de FORINVEST Business-Angels

La filière forêt-bois connaît une situation paradoxale : alors que la forêt française constitue le premier stock de bois sur pied de l'UE, la filière forêt bois est le deuxième poste de déficit de la balance commerciale française. Le Président de la République a d'ailleurs souligné, à Urmatt, l'importance pour la France de disposer d'une industrie du bois performante, compétitive au plan international, et capable de transformer dans notre pays la plus grande part possible du bois qu'il produit afin de corriger le considérable déficit de la balance commerciale de la filière bois française. Le principal frein au développement économique de la filière est le manque d'investissement : tissu industriel vieillissant, petites unités peu compétitives face aux géants allemands, autrichiens, finlandais. Pour autant, le bois est devenu une matière première stratégique, donc financièrement attrayante, du fait de son caractère renouvelable et du foisonnement d'innovations qui en font le concurrent des autres matières premières !

Les propriétaires forestiers peuvent être des partenaires fiables pour renforcer le développement de la filière et permettre une meilleure valorisation de leurs produits.

Aussi la Fédération Forestiers Privés de France, soucieuse que des forestiers privés

puissent apporter leur concours au développement d'une industrie du bois française compétitive et utilisatrice de bois français, a initié depuis quelques années un groupe de réflexion visant à dynamiser les investissements dans la filière.

Dès 2009, des investissements ont été réalisés dans plusieurs entreprises en France par des propriétaires forestiers directement. Particulièrement motivés par le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement des industries du bois hautement compétitives, une trentaine de propriétaires forestiers ont souhaité mettre en commun leur expérience, leur réseau et leurs capacités d'investissement.

Ils ont ainsi créé, le 26 mai 2010, l'association FORINVEST Business Angels. Elle a pour objet la mise en relation de ses membres avec des entrepreneurs créateurs de projets innovants et à fort potentiel de développement dans la filière bois de notre pays, et d'une manière générale de mener toutes actions par tous moyens susceptibles de favoriser la réalisation de ces projets.

Afin de l'accompagner dans ses premiers pas, FORINVEST B.A. bénéficie de l'appui et des conseils de responsables du réseau XMP Business Angels.

En s'impliquant dans le développement des entreprises de transformation, les propriétaires forestiers montrent qu'ils sont décidés à participer au développement de leur filière.

Le groupe des fondateurs de FORINVEST BA a déjà pris connaissance et rencontré les responsables d'une dizaine de projets de création ou de développement industriels dans la filière bois. Par ailleurs, des contacts ont eu lieu avec les représentants du Fonds Stratégique d'Investissement de la Filière Bois mis en place par le Président de la République et à côté duquel FORINVEST BA pourrait co-investir.

L'association FORINVEST B.A. peut contribuer au développement de la filière, en promouvant un nouveau mode de partenariat entre amont et aval. Au-delà des investissements financiers que réaliseront ses membres, elle souhaite également mettre à disposition des entreprises innovantes de la filière, ses réseaux, son expérience afin de contribuer à leur développement.

Elle bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture et du Fonds bois.

### A savoir: vente d'une parcelle boisée, prévenez vos voisins

Le Directeur de la Fédération, Luc Bouvarel, nous l'avait annoncé lors de notre Assemblée Générale, le droit de préférence vient d'être promulgué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche le 27 juillet 2010. Cette nouvelle mesure s'applique aux ventes de parcelles boisées de moins de 4 ha classées au cadastre en nature de bois, intervenant à compter du 29 juillet 2010.

Si vous envisagez de vendre une parcelle de bois de moins de quatre hectares, sachez que vous êtes tenu, dans certaines conditions définies par la loi, de prévenir vos voisins limitrophes désignés sur les plans cadastraux. Vous devez leur notifier le prix et les conditions de la vente projetée. Cette notification doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé.

Six exceptions sont prévues par la loi:

- vente au profit d'un propriétaire de parcelle contiguë en nature de bois;

- cession dans un souci d'amélioration de la structure foncière (aménagement foncier agricole et forestier ex-remembrement, échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux...);

- vente dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique;

- vente dans le cadre familial;

- cession portant sur des droits indivis et intervenant entre co-indivisaires;

- cession entre nu-propriétaire et usufruitier d'une même parcelle.

Vos voisins concernés auront un délai d'un mois à compter de la notification pour vous faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions qui leur ont été notifiés qu'ils n'auront pas la possibilité de discuter.

L'annonce de cette disposition législative avait suscité des réactions de la part d'un

certain nombre d'entre nous lors de notre AG, il semble qu'elle fasse également débat au sein des autres syndicats.

L'argument avancé par le législateur est d'éviter la poursuite d'un morcellement très pénalisant pour l'exploitation des bois et de donner les possibilités de regroupement et d'agrandissement des propriétés forestières.

Vous trouverez sur le site Internet des forestiers privés des informations complémentaires, dont un modèle de lettre: <http://www.foretpriveefrancaise.com/droit-de-preference-816190.htm>

Vous pouvez également contacter le juriste de la Fédération Forestiers Privés de France au 01 47 20 36 32.

*Gérard Gautier*

## Ça s'est passé:

**le 21 septembre:** Visite du site expérimental d'étude des effets du changement climatique sur la chênaie pubescente de l'Observatoire de Haute-Provence à St-Michel-l'Observatoire(04), organisée par l'Association Forêt Méditerranéenne.

**le 21 septembre:** Statut des chemins. Réunion d'information par Nicolas Rondeau, juriste de la Fédération, organisée par le CRPF au Luc (83). Les adhérents du Syndicats étaient invités.

**le 22 septembre:** Restitution à la préfecture de l'étude commanditée par l'ADEME et le ministère de l'Agriculture sur le potentiel de production de bois-énergie en région PACA.

Demandée par France Forêt PACA, cette présentation devait lever les contradictions entre les études produites à la demande de l'État en 2008 et en 2010. En fait, une pâle présentation des intervenants n'a pu mettre en évidence que les faiblesses méthodologiques et les hypothèses contestables de la dernière étude. Le public, constitué des principaux acteurs publics et privés de la politique forestière régionale, ne s'y est pas trompé. Et si, du bout des lèvres, les intervenants ont conclu à un potentiel de 350.000 t annuelles, on s'est séparé sur la demande formulée par le représentant du préfet d'une note complémentaire explicitant ces nouvelles conclusions. A la sortie, l'insatisfaction était largement partagée et le crédit des scientifiques bien écorné.

**le 22 septembre:** Réunion à la préfecture par les représentants de l'État et de la Région sur la proposition d'étude de qualification du Pin d'Alep présentée par le FCBA. Tenue à la demande de France Forêt PACA représentée par les Communes forestières et l'UR des Syndicats, cette réunion a permis de relancer le groupe informel "Pin d'Alep": rendez-vous a été pris le 8 novembre pour faire le bilan des études depuis 10 ans et statuer sur l'opportunité de ce nouveau volet.

**le 26 septembre:** Fête des Parcs naturels régionaux, à Saint Étienne du Grès. Un stand était dédié à la forêt et à ses acteurs, tenu par J. Jacotot de la Coopérative. Le Syndicat y était.

**le 6 octobre:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 7 octobre:** Rencontre avec des propriétaires du Vaucluse soucieux de recueillir notre expérience en matière d'ASL.

**le 8 octobre:** Réunion de travail avec l'avocate du Syndicat sur la procédure consécutive à l'incendie de la Côte Bleue. Les autres aspects du droit de la forêt ont également été abordés.

**le 12 octobre:** Réunion avec les Communes Forestières sur la préparation de l'étude de qualification du Pin d'Alep.

**le 20 octobre:** Journée des Présidents à la Fédération à Paris.

**le 22 octobre:** Réunion initiale restreinte du groupe de travail "économie de la forêt".

**le 8 novembre:** Réunion du groupe informel "Pin d'Alep". Le bilan des études a mis en évidence une orientation des études antérieures essentiellement tournée vers l'amont (la sécurisation de la ressource) et une appropriation non satisfaisante des résultats pas les financeurs (essentiellement État et Région) et les autres acteurs concernés. Le projet de qualification du Pin d'Alep tel que l'envisage France Forêt PACA est mis en débat. Il pourrait faire l'objet d'un financement élargi aux Conseils Généraux et communautés de communes, et faisant appel à la CVO.

**le 8 novembre:** Conseil d'Administration de l'Union Régionale à Valabre. Un ordre du jour très chargé.

**le 9 novembre:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**les 17 et 18 novembre:** Colloque Forêt – Eau organisé par le CRPF dans le cadre de SylvaMed au Conseil Régional.

**le 22 novembre:** Comité de pilotage Natura 2000 - Alpilles à Aureille. Le Syndicat était invité.

**le 30 novembre:** Réunion d'information à la Fédération à Paris sur le lancement de Forinvest BA (cf. article page 7).

**les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre:** Colloque "Observer et s'adapter au changement climatique" organisé par l'Association Forêt Méditerranéenne au Conseil Régional.

**les 2 et 3 décembre:** Fin du Colloque international For Climadapt dans l'arrière pays cannois et au Conseil Régional.

**le 7 décembre:** Réunion plénière de restitution de l'Agenda 21 conduit par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

**le 10 décembre:** Réunion du Bureau du Syndicat.

**le 10 décembre:** Conseil d'Administration du Syndicat.

**le 11 décembre:** Réunion préparatoire à l'Assemblée Générale à Vauvenargues avec Ph. Charrin, maire et délégué de la CPA pour la forêt.

**le 13 décembre:** Rencontre régionale bois-énergie à Sisteiron. Un point d'étape a été fait. Le Syndicat était présent.

**le 15 décembre:** Réunion de France Forêts PACA. Entre autres points de l'ordre du jour: Présentation du cahier des charges de l'étude de qualification du pin d'Alep et décision de poursuivre la démarche.

**le 17 décembre:** Signature solennelle de la Charte du développement durable de la CPA en mairie d'Aix. Le Syndicat était représenté.

**le 5 janvier:** Réunion du groupe de travail "Assurances".

**le 17 janvier:** Préparation avec les Communes forestières et le CRPF du programme pédagogique commun dans le cadre de l'action innovante financée par le FEADER avec la Région.

**le 18 janvier:** Comité de pilotage Bois-Energie des Bouches-du-Rhône: bilan de l'action de la mission, à La Barben. Le Syndicat était invité.

**le 21 janvier:** Réunion du groupe de travail de l'Union Régionale sur le volet PACA de l'enquête RESOFOP.

## Ça se passera:

**le 30 janvier:** 11<sup>ème</sup> Salon de la truffe organisée par l'Association Trufficulture 13 à Pélissanne ". Le Syndicat est invité.

**le 31 janvier:** Journée technique du CRIGE à l'Arbois: utilisation des données cadastrales et cartographie.

**le 4 février:** Pôle métier forêt du CRIGE à Valabre: bilan des groupes de travail et perspectives.

**le 14 février:** Mise au point avec les CoFor et le CRPF des modules expérimentaux de formation commune dans le cadre de l'action innovante financée par le FEADER avec la Région.

**le 4 mars:** Conseil d'Administration du Syndicat.

**le 14 mars:** Finalisation avec les CoFor et le CRPF du dispositif de formation commune élus – délégués de massif.

**le 15 mars:** Journée des Présidents à la Fédération à Paris.

**le 2 avril: Journée syndicale à Vauvenargues**

**Assemblée Générale**

**Débat: « Faut-il réhabiliter le Pin d'Alep? »**

**et visite sur le versant de Sainte Victoire cher à Picasso.**

**du 5 au 7 avril:** Semaine forestière méditerranéenne à Avignon, organisée par l'INRA dans le cadre de l'EFIMED.

**le 29 avril:** Assemblée Générale de la Coopérative Provence Forêts à Correns (83).

**le 8 juin:** Assemblée Générale de la Fédération à Paris.